

PLAN D'AUDIT DU BECT



PAR
Sylvère GOUGEON
Patrick TAUZIN
Patrick VACHER

Le 10/06/2015
AUDIT N° 15-103

REFERENTIEL :
ISO 9001 -14001
PRO3512

Etabli le
15/06/15
par
Sylvère GOUGEON

REMARQUES GENERALES SUR L'AUDIT :

1. ACCUEIL

Réalisé par Victor, toujours très tendu, qui manque de nous envoyer un crayon tournoyant dans la figure...

Puis nous avons du café, super !....

2. MISE A PROFIT DES AUDITS PRECEDENTS

Le classeur est ouvert.

Attention, il faut prendre connaissance, de l'audit AFNOR/AFAQ, je l'ai mis sur le site.

3. DYNAMIQUE DU ASSOCIATION Q&A

REPOSE AUX DEMANDES DE L'ASSOCIATION :

Victor demande à ce que l'on rajoute son adresse internet afin d'être au courant des demandes>>>>c'est fait

PROPOSITION A L'ASSOCIATION :

Le forum sur le site devrait être utilisé pour échanger.

ATTENTES DE L'ASSOCIATION :

4. CONCLUSION

Le 14001 en entreprise est appliqué, mais il y a des difficultés pour poursuivre la mise en application du 9001.

Victor fait remarquer qu'il n'a pas tous les documents pour faire les analyses. Exemple : le plan de formation ne lui pas été remis.

5. DIVERS

Patrick VACHER, nous parle du BIM.

Le BIM est utilisé pour :


- Institutionnel
- Logement social
- Marché public

La mise en place de ce processus entraine quelques interrogations sur :

- Le regroupement d'agence
- L'architecte sera-t-il un ensemblier ou membre dans un BE - Qui rachètera qui ?
- Mise en place d'une société de moyens

PLAN D'AUDIT A COMPLETER :

DUREE:	QUESTION :	PERSONNE AUDITEE – OBSERVATIONS :
1 ERE PARTIE :		
	Connaissez-vous le BIM ou maquette numérique ?	oui
	Pensez-vous utiliser le BIM pour vos projets ?	Pas encore, on en parle
	Avez-vous déjà utilisé le BIM pour vos projets ? Et lesquels ?	Pour un CPE, utilisation d'une modélisation 3D d'un bâtiment pour un concours
2 EME PARTIE :		
	Comment envisagez-vous de manager votre agence à travers le BIM	Formation d'un BIM Manager
	Outils CAO utilisés : ArchiCad, Allplan, Revit, etc... Ou autres	Autocad
	Quelles sont vos réticences à utiliser le BIM pour vos projets ?	Les projets vont s'appauvrir en se simplifiant
3 EME PARTIE :		
	Concernant le CCTP vert mis en œuvre depuis 2014, l'appliquez-vous déjà pour vos A.O. ?	A faire
	Concernant votre démarche environnementale sur le chantier, intégrez-vous dans votre CR, les objectifs verts de Q&A ?	Fait
CLOTURE D'AUDIT		
	Les documents utilisés doivent servir à Q&A pour faire évoluer les documents. Ceux-ci sont à joindre avec le rapport d'audit à titre d'exemple.	exemplaire en PDF du CRC communiqué 8.06.15 - SAIMV - FONTENAY - Ravalement et Réhabilitation de 130 logements.pdf

ACCORD PREALABLE DE L'AGENCE DONNE LE :	17/06/2015	PAR :	V. LABBE
HEURE DE DEBUT :	16h15	HEURE DE FIN :	17h30
VISA AUDITEUR :	VISA AUDITE(ES) :		
Sylvère GOUGEON- rédacteur Patric TAUZIN Patrick TAUZIN			

Le rapport d'audit est présenté sous forme d'observations avec mention dans la colonne de droite des pistes de progrès (PP), des points sensibles (PS) et des points forts (PF) - Mettre sigle dans colonne. Mettre dans la dernière colonne si il y a ouverture d'une fiche d'amélioration (IMP3343)

PP PS PF	Description par l'auditeur	Réponse par l'audité	Ouverture fiche amélioration «pas de problème»
PS	La phrase type n'est pas mise sur le CCTP	Elle sera mise sur le lot 00 des prochaines opérations.	
PS	Audit interne à réaliser sur les 2 autres structures- Cet aspect est très important car il doit permettre de connaître l'état des lieux dans ces structures.	Le rendez vous a été pris pour la réalisation de l'audit.	
PS	Mettre à jour la charte et l'engagement – Actuellement c'est l'ancien document qui est affiché	Affichage fait	
PP	Il faut poursuivre la réflexion sur le BIM et la formaliser pour la revue de direction agence notamment.		
PF	Une réflexion est mise en place sur le management. A poursuivre et à formaliser		

6. CONCLUSION-BILAN SYNTHETIQUE

Nombre de pistes de progrès (PP) :	1
Nombre de points sensibles (PS) :	3
Nombre de points forts (PF) :	1



**Ravalement de 3 bâtiments
Modification du système de chauffage
Rénovation des parties communes
7-7bis – 9-9bis – 11-11bis, rue des Pierrelais
24-24bis – 26-26bis, rue Blanchard
1-3-5-7-9, rue Violet
92260 FONTENAY-AUX-ROSES**

COMPTE RENDU DE LA REUNION CHANTIER N°01 du 08 Juin 2015

INTERVENANTS	ADRESSES ☎ ET 📠	NOMS	P	A	D	C
<u>MAITRE D'OUVRAGE</u> L'IMMOBILIERE DU MOULIN VERT	19, rue Saulnier 75009 PARIS ☎ 01 53 43 84 83 📠 01 53 43 84 84	Joël COLOMB – Responsable patrimoine ☎ 06.12.77.27.10 j.colomb@saimv.fr Sandrine DREUMONT ☎ 06.69.15.08.30 s.dreumont@saimv.fr Mme Aline COPIN – Responsable de secteur ☎ a.copin@saimv.fr M. VAN DEN BUSSCHE - Gardien ☎ 06.26.06.29.52 c.vandenbussche@saimv.fr			X	
			X		X	
<u>MAITRE D'ŒUVRE</u> B.E.C.T.	BECT 100 rue Petit 75019 PARIS ☎ 01 73 54 90 70 📠 01 73 54 90 79	Victor LABBE – Chef de projet ☎ 06.50.19.19.23 labbe@bect.fr Bastien DECOENE – Assistant Chef de projet ☎ 06.99.47.89.27 decoene@bect.fr		X		X
			X		X	
<u>MAÎTRE D'ŒUVRE CHAUFFAGE</u> ECIC	38, avenue du midi 91760 ITTEVILLE ☎ 01 69 90 86 10	Alain VASTEL alain.vastel@bet-ecic.fr				X
<u>ENTREPRISE Couverture Plomberie Chauffage Climatisation</u> SOCIETE DES ANCIENS ETS CHARDIN SAS	24, rue Auguste Perret 94800 VILLEJUIF ☎ 01 45 15 80 79 📠 01 45 15 00 17	M. Philippe MARCHAND - Responsable ☎ 06 ets-chardin@ets-chardin.fr M. SACHÉ – Chargé d'affaire ☎ 06 08 99 15 24 ets-chardin@ets-chardin.fr M. LUIJER- Chef de chantier ☎ 06.19.04.99.76	X		X	
			X		X	
<u>ENTREPRISE FPRS</u>	18, rue Lech Walesa 94270 Le Kremlin Bicêtre ☎ 01 46 70 14 40 📠 01 46 70 14 46	Nicolas DUVEAU - Directeur Général ☎ 06.11.99.65.69 nduveau@fprs.fr M. HENNON - Conducteur de travaux ☎ 06.24.40.28.43 M. MHAMDI - Conducteur de travaux ☎ 06.20.98.93.58 contact@fprs.fr	X		X	
			X		X	
<u>BUREAU DE CONTROLE QUALICONSULT</u>	16, rue de la République 95570 BOUFFEMONT ☎ 01 39 35 41 35	Vivian COURDE ☎ 06.31.73.15.07 vivian.courde@qualiconsult.fr	X		X	
			X		X	
<u>COORDONNATEUR SPS SSC</u>	87/95 rue Louis Ampère ZI Les Chanoux 93330 NEUILLY SUR MARNE ☎ 01 43 00 15 97	Lionel MOISE ☎ 06.60.37.22.03 contact@societessc.com	X		X	
			X		X	

Légende : **P** = Présent / **A** = Absent / **D** = Diffusion / **C** = Convoqué

Nota : Le présent procès verbal sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve s'il ne fait l'objet d'aucune remarque écrite dans un délai de 5 jours à dater de la réunion.

PROCHAINE REUNION DE CHANTIER : Lundi 15 Juin à 14h00



La politique de notre société, membre du réseau Qualité Architecture certifié ISO 9001 & 14001, concilie la protection de l'environnement, l'amélioration de la construction et de la qualité d'usage, tout en prenant en compte les possibilités économiques de la maîtrise d'ouvrage. Au travers de nos actions, nous serons vigilants sur le chantier, à la sécurité des personnes, à la qualité des prestations et à la prévention de la pollution.

I – Délai – Planning - Avancement

Délai des travaux : 14 mois

Début des travaux : 27/05/2015

Fin des travaux théorique : 27/07/2016

Fin des travaux de chauffage : 15/10/15

Effectif :

- FPRS : 20 personnes en pointe.
- CHARDIN : 8 à 10 personnes.

II – MAITRE DE L'OUVRAGE – COORDONNATEUR SPS – BUREAU DE CONTROLE - CONCESSIONNAIRES

2.1 – Maître de l'ouvrage :

Le maître d'ouvrage transmettra les coordonnées du coordonnateur SPS et bureau de contrôle pour diffusion des CR. (Fait)

Le maître d'ouvrage transmettra une liste des locataires, avec les coordonnées si possible, à jour. (Fait et joint au compte-rendu)

Le maître d'ouvrage convoquera prochainement les entreprises FPRS, CHARDIN et le maître d'œuvre BECT/ECIC pour signer les OS.

III – INSTALLATION DE CHANTIER – SOUS-TRAITANT

3.1 Installation de chantier :

RAPPEL que toute utilisation d'électricité des parties communes est interdite.

Les installations de chantier se feront dans 1 logement et 1 local mis à disposition par le Moulin Vert. L'entreprise transmettra aux Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre et SPS un plan d'installation de chantier et les PPSPS.

L'entreprise mettra en place un sous comptage pour l'électricité et l'eau froide. Il sera réalisé un reportage photo du compteur avant début des travaux.

L'entreprise se rapprochera de la mairie pour les démarches administratives.

L'entreprise transmettra l'attestation d'assure pour le logement occupé.

3.2 Sous-traitant :

RAPPEL aucun sous-traitant n'est admis sur le chantier si celui-ci n'est pas agréé et n'a pas réalisé son inspection commune.

Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre demandent à l'entreprise d'anticiper toute demande de sous-traitance.

IV – MAITRES D'ŒUVRE

Les situations seront envoyées en 4 exemplaires pour la 3^{ème} semaine de chaque mois.

4.1 – BECT :

./.

4.2 – ECIC :

./.

V – ENTREPRISES

Les entreprises demandent 10 badges d'accès à Le Moulin Vert. Le gardien réalisera un bordereau de remise en main propre des 10 badges d'accès (Bordereau joint en annexe). En cas de perte ou vol, la réalisation de nouveau badge est à la charge de l'entreprise.

Les entreprises mettront en place un cahier des doléances dans la loge gardien. Celui-ci sera consulté à chaque réunion de chantier.

Il est demandé aux entreprises de réaliser un affichage dans les parties communes avant toutes interventions. **Cet affichage devra obligatoirement faire apparaître le logo du Moulin Vert.**

Les locataires seront informés par boîtage/avis de passage sur la porte, 15 jours avant le début des interventions dans leur logement.

Le logement témoin sera le logement T3 au 4^{ème} étage droit au 7 square Jean Violet. Le 15/06/15 seront réceptionnés les travaux hydrauliques du logement témoin. Le 17/06/15 le logement témoin doit être entièrement réceptionné.

L'entreprise transmettra son planning d'intervention avant la fin de semaine. Celui-ci fera apparaître clairement la durée de l'ensemble des tâches et la durée d'intervention dans un logement.

Il sera réalisé un état des lieux avant travaux, avec reportage photos. A la fin des travaux, il sera réalisé un quitus de fin de travaux.

L'entreprise réalisera un état des lieux des parties communes avec reportage photo et diffusera celui-ci au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre. URGENT

L'entreprise commence les états des lieux des logements le lundi 15 juin 2015. L'entreprise procédera aux états des lieux cage d'escalier par cage d'escalier en fonction de l'avancement.

Voici la liste des logements libres dans lesquels vous pouvez effectuer les travaux avant la remise en location :

- **12A050101 (Ex AYARI) mise en relocation le 13/07/2015**
- **12C010102 (Ex DEPAGNE) mise en location le 30/06/2015**
- **12C040202, mise en location le 10/07/2015**
- **12A030201, URGENT**

L'entreprise transmettra rapidement les fiches techniques et plans d'exécution à la Maîtrise d'œuvre et Bureau de Contrôle. Il est rappelé qu'aucune intervention ne peut démarrer sans la validation de la MoE et du bureau de contrôle.

5.1 FPRS :

./.

5.2 CHARDIN :

L'entreprise précise qu'il est nécessaire de réaliser une protection mécanique de la future canalisation gaz au RDC car la hauteur est inférieure à 2 m ou faire cheminer la dérivation par le palier supérieur. Le Moulin Vert statuera sur ce point.

Suite à la visite de M. COURDE, il apparaît que la dérivation gaz est située à une hauteur supérieure à 2m. Il est donc possible de ne pas la protéger. Il a été décidé que la dérivation serait réalisée en parallèle de l'existante qui sera conservée. L'entreprise apportera un soin particulier pour la réalisation de la dérivation, car aucuns travaux d'embellissement ne sont prévus dans les parties communes.

VI – REMISE DE DOCUMENTS

La maîtrise d'ouvrage remet à :

- FPRS
- CHARDIN
- MOE

Les éléments suivants :

- Le listing des locataires
- Le bordereau de remise en mains propres aux entreprises des 10 badges d'accès.